

## CONSEIL JURIDIQUE

# PROTECTION DES DONNÉES PREMIÈRES MESURES LIÉES AU RGPD



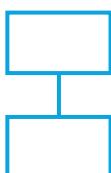
## RÈGLEMENT GÉNÉRAL EUROPÉEN SUR LA PROTECTION DES DONNÉES ET LOI FÉDÉRALE SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Le nouveau règlement général de l'UE sur la protection des données (RGPD; en anglais GDPR) entre en vigueur le 25 mai 2018. Contraignant avec effet immédiat pour tous les Etats de l'UE/EEE, il pose de nouveaux jalons en matière de protection et de sécurité des données.

En Suisse, le Conseil fédéral a soumis au Parlement l'an dernier un projet de révision totale de la loi sur la protection des données (LPD).

Le projet proposé est résolument orienté sur les normes de l'UE. A l'avenir, les entreprises seront confrontées à des obligations renforcées en matière de documentation, de renseignement et de déclaration, auxquelles seront associées de lourdes sanctions pénales. Pour satisfaire aux nouvelles exigences, les processus internes doivent désormais être adaptés à la nouvelle législation.

## À TITRE DE MESURES IMMÉDIATES, NOUS VOUS INVITONS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION LES POINTS SUIVANTS:



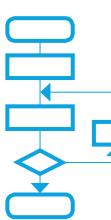
### 1. Définir les responsabilités

- Nommer un responsable de projet
- Libérer des ressources
- Garantir le support interne et externe



### 2. Obtenir une vue d'ensemble et définir des priorités

- Etablir un répertoire des procédures et processus
- Evaluer les risques
- Documenter les mesures techniques et organisationnelles dans le domaine informatique
- Définir d'autres mesures et fixer des priorités



### 3. Mettre en place les processus et procédures

- Annonce de cas de violations des règles liés à la protection des données
- Droit des personnes concernées (demande d'accès, de rectification et de suppression; droit à l'oubli)
- Nouveaux systèmes informatiques/clarification des conséquences en matière de protection des données

## VOTRE ENTREPRISE EST-ELLE PRÊTE POUR LES NOUVELLES EXIGENCES?

- ▶ Disposez-vous d'un répertoire complet et à jour de toutes les activités de traitement (inventaire de toutes les procédures dans lesquelles des données personnelles sont traitées)?
- ▶ Ce répertoire contient-il toutes les informations qui doivent obligatoirement être documentées selon les nouvelles exigences?
- ▶ Disposez-vous d'une organisation efficace garantissant que les cas de violations des règles liés à la protection des données sont communiqués aux instances publiques compétentes dans les délais légaux (en général 72 heures)?
- ▶ Les droits des personnes concernées peuvent-ils être garantis dans les délais (en général 30 jours)?
- ▶ Les délais pour la suppression de catégories de données sont-ils définis et documentés?
- ▶ Vos mesures techniques et organisationnelles sont-elles appropriées aux risques et existe-t-il une documentation à ce sujet?

## CONSEIL GLOBAL GRÂCE À LA COLLABORATION AVEC DES SPÉCIALISTES DU RÉSEAU BDO

Nos spécialistes disposent d'une grande expérience pratique et de compétences étendues de conseil dans les thématiques liées à la protection des données. Ils sont parfaitement informés des questions juridiques qui se posent en Suisse et à l'étranger.

### Approche multidisciplinaire

Nous collaborons étroitement avec nos spécialistes de diverses branches (spécialistes en informatique, experts-comptables diplômés, agents fiduciaires) ce qui nous permet de proposer un conseil global. Grâce à notre appartenance au réseau international BDO, nous avons directement accès au savoir-faire de spécialistes actifs dans plus de 150 pays.

## NOTRE SOUTIEN

- ▶ Grâce à nos outils et à nos formulaires spécifiques, nous vous aidons à établir un répertoire de vos activités de traitement de données.
- ▶ Nous formons les collaborateurs et responsables au sein de votre organisation.
- ▶ Nous vous conseillons pour l'évaluation des risques et pour les questions liées à l'adéquation des mesures organisationnelles et techniques.
- ▶ Nous vérifions pour vous si les mesures organisationnelles et techniques ordonnées sont correctement mises en œuvre.
- ▶ Nous vous conseillons sur les problématiques d'échanges de données au sein du groupe ainsi que sur le plan international. Nous mettons à votre disposition des contrats types appropriés ou développons avec vous des directives correspondantes pour toute l'entreprise.
- ▶ Nous assumons au besoin la communication avec les autorités de surveillance et vous aidons à effectuer les annonces auxquelles vous êtes tenus.
- ▶ En collaboration avec nos spécialistes en informatique, nous vérifions les mesures en matière de sécurité informatique et établissons des rapports idoines.

## Contactez notre expert:



**Nicolas Duc**

Dr en droit, Partner  
Responsable ligne de produit  
Fiscalité & Droit Suisse romande

Rte de la Corniche 2  
1066 Epalinges  
Tel. +41 21 310 23 84  
nicolas.duc@bdo.ch

## BDO SA

BDO SA est en Suisse l'une des plus importantes sociétés spécialisées dans l'audit, les services fiduciaires et le conseil. Notre réseau national de plus de mille collaborateurs et de 33 succursales est le plus dense de la branche. Nous sommes toujours proches de vous.

Nous révisons et conseillons des entreprises actives dans les domaines de l'industrie et des services, ainsi que des administrations publiques et des organisations à but non lucratif – et parmi elles aussi bien des PME que des sociétés cotées. Pour répondre aux besoins de notre clientèle internationale, nous mettons à profit le réseau BDO qui couvre plus de 150 pays dans le monde.

BDO SA est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO, dont le siège principal est à Bruxelles.

## BDO SA

Route de la Corniche 2  
1066 Epalinges  
Tél. +41 21 310 23 23

[www.bdo.ch](http://www.bdo.ch)